



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Admission au séjour Carte de séjour mention « vie privée et familiale » liens personnels et familiaux

- Formulaire de demande de titre de séjour complété**
- Justificatif de séjour régulier :**
 - carte de séjour temporaire en cours de validité ou visa de long séjour valant titre de séjour validé par la vignette de l'OFII
- Justificatifs d'état civil et de nationalité :**
 - **copie intégrale du passeport** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; ou d'une carte d'identité ; ou tout autre document justifiant de votre identité et de votre nationalité ;
 - **extrait d'acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France) et **jugement supplétif** le cas échéant ;
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**), ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 2 photographies d'identité récentes** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Acquittement de 50 € sous forme de timbres fiscaux ;
- Justificatifs des liens personnels et familiaux en France :**
 - liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande), copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de trois mois, etc. ;
 - liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;
 - liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale/associative, etc. ;
 - justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille : copie de sa carte de séjour ou de la carte nationale d'identité ;
 - justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France (enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé) ;
 - justification par tout moyen permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle (continue) en France : visa, attestation de demande de carte de séjour, attestation de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements, etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches).
- Justificatifs des conditions d'existence (revenus, salaires, relevés bancaire)
- Nature des liens avec votre famille restée dans votre pays d'origine ;
- Justificatifs de l'insertion dans la société française au cours de l'année précédente (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants...)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

- Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier